|  |
| --- |
| **CONTEXTE PROBLEMATIQUE** |
|  |
|  |
| [CONSISTANCE ET OBJECTIF](http://www.villedesale.ma/fr/projets/pcd/138-plan-communal-de-developpement?start=3)  |
|  |

Le PCD vise à doter les autorités Municipales en particulier et les autres acteurs en général (partenaires au développement, populations et société civile), d’un instrument opérationnel et consensuel qui synthétise les actions cohérentes à exécuter durant les six ans à venir en tenant compte des ressources et potentialités disponibles ainsi que des contraintes qui limitent le développement de la commune et ce  selon une approche de planification stratégique participative sous la conduite du conseil Municipal de Salé.

#### CONTEXTE  D'ELABORATION DU PCD

Le Royaume du Maroc est engagé dans un processus vital de décentralisation de ses structures et de son appareil administratif. Ce vaste chantier initié dès le lendemain de son indépendance, connait actuellement l’une de ses phases les plus cruciales. La décentralisation ne peut en effet pleinement réussir que si elle est accompagnée par une amélioration substantielle des pratiques de bonne gouvernance des collectivités locales et par un renforcement notable des capacités des acteurs locaux.

La planification communale est une activité qui vise le renforcement de la place institutionnelle de la commune, la crédibilisation de la décentralisation et la réhabilitation du travail politique local. Inscrite dans le cadre des objectifs de la Déclaration gouvernementale qui annonce le retour à la planification et le renforcement du Développement territorial, la planification communale demande une révision et une homogénéisation des modes de faire.
Le Maroc s’est donc tout logiquement attaché à renforcer la gouvernance locale à travers plusieurs actions qui concourent à l’amélioration des pratiques de gestion locale et à une meilleure prise en compte des besoins et attentes des citoyens.
L’Initiative Nationale de Développement Humain lancée par SA MAJESTE LE ROI MOHAMED VI en mai 2005, qui s’inscrit dans cette réforme d’envergure, confirme la pertinence de la planification stratégique participative «PSP» comme démarche efficace permettant, au niveau d’une commune, de stimuler une réflexion tournée vers le futur, d’aider à la prise de décision, d’améliorer la faisabilité des plans de développement, de définir des choix adaptés aux besoins des populations en les associant au processus de planification, et de garantir une appropriation effective des investissements par les populations locales.
Le nouveau texte d’amendement de la charte communale invite les communes à élaborer leurs plans communaux de développement «PCD» selon la démarche de la PSP, prenant en considération notamment l’approche genre, et réaffirme le rôle des élus locaux en tant que maîtres d’ouvrage de ce processus.
Dans ce contexte, le recours des communes, notamment celles de grande taille, à une expertise externe dans l’objectif de les assister à tracer le cheminement de la démarche d’élaboration de leur PCD et de piloter convenablement le processus d’élaboration du plan communal de développement.
Nul doute que les prestations demandées, dans le cadre de ce marché, seront d’un apport inestimable à l’ancrage de la culture de la planification stratégique participative dans la Commune Urbaine de Salé.
Le choix de la Commune Urbaine de Salé de faire recours à une expertise externe s’inscrit dans une démarche du corps exécutif de la commune projetant l’élaboration de son PCD tout en assurant :
Le transfert aux acteurs de développement internes de la commune, par le Contractant, du savoir faire nécessaire, dans le domaine de la planification stratégique participative.
Une meilleure appropriation de la démarche adoptée pour la réalisation du PCD et des résultats qui en découlent par l’ensemble des acteurs (internes et externes à la commune) impliqués dans le développement de la ville de Salé.

#### PROBLEMATIQUE A RESOUDRE PAR LE PCD

La Commune Urbaine de Salé est située dans la région Rabat- Salé- Zemmour-Zaêrs, elle est limitée à l’est par la Commune rurale de S’houl, au sud par la Commune Urbaine de Rabat, à l’ouest par l’océan atlantique, et au nord par la Commune rurale de Bouknadel.

Elle est organisée administrativement en 5 arrondissements urbains : Bettana, Laayayda, Tabriquet, Bab Lamrissa et Hssaine

D’après les résultats du recensement général de la population et de l’habitat de 2004 la population totale de la Commune est de 769 500 habitants avec un taux d’accroissement de l’ordre de 2,8 et une densité de 20,237 hab/km2
Le territoire de la Commune est traversé par un important réseau routier et par une ligne ferroviaire
Elle englobe un certain nombre de grands équipements: L’aéroport Civil de Rabat Salé ; une Base Aérienne ; Le pôle Technopolis; Dar Es Saka ; Institut My Rachid ; Club Nautique Royale ; Magic Parc ; l’Institut Nationale de la Jeunesse, une faculté de Droit et des Science Economique, l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs, etc.
En outre, la ville de Salé jouit d’une situation privilégiée :
Son appartenance à l’aire métropolitaine centrale qui accaparante à elle seule prés de 45% de la croissance économique nationale ;
Sa situation de « ville relais » ou de « ville carrefour » au vu de son positionnement géographique quant aux axes de communication dynamiques et diversifiés tels que l’axe Marrakech-Tanger et l’axe Casablanca-Oujda;
Sa situation par rapport aux pôles d’intérêt nationaux (pôle touristique et agricole Fès/Meknès, pôle touristique et industriel Tanger/Tétouan, etc.) ;
Au niveau spatial, la ville se présente aujourd’hui sous la forme d’entités urbaines non homogènes composées par :
Une médina constituant un noyau historique de la ville, présentant un tissu traditionnel compact et dense ;
Une ville nouvelle sans aucune centralité structurante ni repères urbains ;
Une prolifération de l’habitat non réglementaire surtout vers le Nord de la ville favorisé par l’exode rural massif qui a drainé vers l’espace urbain une bonne partie des populations rurales.
Au niveau économique, le secteur tertiaire reste le plus prépondérant. Quant à l’industrie, elle est relativement développée et emploie une bonne partie de la population active. Le secteur informel y occupe une place prépondérante.

Il s’agit d’une ville marquée par sa position secondaire par rapport à Rabat, alors qu’elle est suffisamment proche pour être intégrée dans l’économie de cette dernière. Cette situation conjuguée aux différents dysfonctionnements dont souffre cette agglomération sur le plan économique, social, spatial, environnemental, etc., hypothèquent et handicapent son développement et sa compétitivité.

A cet effet, le PCD doit tenir compte des potentialités dont dispose Salé : Culturelle, Historique et Humaine ;
Et ce, en prenant en compte tous ce qui suit:
Positionnement de la ville de Salé par rapport à Rabat (synergie ou complémentarité?) ;
Quel rôle peut jouer Salé dans la région R.S.Z.Z et ce, en la positionnant dans son contexte régional ;
Privilégier la création d’emplois et veiller au respect de l’environnement ;
Préciser la vocation de la ville de Salé en faisant allusion aux pistes à creuser dans ce sens ;
Préciser les défis à relever en matière de développement local de la ville de Salé (ville dortoir, habitat insalubre, bidonvilles, espace productif, ancienne médina, dynamique interne, mobilité urbaine, ...) ;
Ainsi, et d’une façon générale le PCD doit s’intégrer dans le cadre du Schéma d’Organisation Fonctionnelle et d’Aménagement de l’aire métropolitaine centrale « SOFA ».

#### CONSISTANCE & OBJECTIF  DU PCD

**1- CONSISTANCE:**

L'élaboration du plan communal de développement « PCD » 2010-2016 de la ville de Salé vise la réalisation des 6 étapes classiques de la Planification Stratégique Participative qui sont :
Etape 1 : Préparation de la planification stratégique
Etape 2 : Etablissement de l’état des lieux et recensement des besoins de la ville
Etape 3 : Formulation de la vision de la ville et identification des objectifs stratégiques
Etape 4 : Elaboration du plan d’action
Etape 5 : Programmation physique et budgétisation pluriannuelle
Etape 6 : Conception et élaboration des outils de suivi et d’évaluation

**2- OBJECTIF:**

Le PCD vise à doter les autorités Municipales en particulier et les autres acteurs en général (partenaires au développement, populations et société civile), d’un instrument opérationnel et consensuel qui synthétise les actions cohérentes à exécuter durant les six ans à venir en tenant compte des ressources et potentialités disponibles ainsi que des contraintes qui limitent le développement de la commune et ce  selon une approche de planification stratégique participative sous la conduite du conseil Municipal de Salé.